

MENSUALISATION DES PENSIONS DÉCLARATION FO ÉNERGIE ET MINES

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CNIEG DU 20 Septembre 2012



Septembre 2012

A l'ordre du jour de ce Conseil d'Administration, est inscrite la mensualisation des pensions dans notre régime, décidée par le gouvernement issu des dernières élections.

Oui, le changement, c'est donc maintenant ... Mais, ce n'est pas celui que nous attendions ! Ni celui qu'attendent les pensionnés concernées, ni les salariés de la branche des IEG, ni notre Fédération !

En effet, alors que la loi Sarkozy du 9 novembre 2010 prévoyait en son article 10, un simple droit d'option mensuel en matière de versement de pension, le projet de décret proposé ce jour est purement et simplement la mensualisation pour tous au 1^{er} avril prochain !

Face à cet entêtement, FO Énergie et Mines ne peut que rappeler son opposition permanente et sans ambiguïté à la mensualisation des pensions.

Mais plus largement, nous rappelons que FO Énergie et Mines a seule combattu aux côtés du personnel le relevé de conclusions sur les retraites qui a abouti à la loi du 9 août 2004.

Combien nous avons eu raison de combattre une loi qui, par exemple, à aucun moment n'a prévu un fond de roulement permettant, vu notre spécificité, le paiement des pensions. Pourtant, cela aurait été de nature à solutionner le problème qui, obligatoirement, tôt ou tard devait se poser, comme il apparaît aujourd'hui. Les gaziers et électriciens n'ont pas à supporter les conséquences de choix faits à l'époque et qu'ils ont rejeté.

Et ceci d'autant plus que les pensionnés ont été très durement touchés ces dernières années par de nombreux décrets et lois qui se sont succédé :

- fin des pensions payées sur le compte d'exploitation des établissements,
- arrêt de l'évolution des pensions sur le SNB des actifs de la branche ou encore suppression de l'intéressement que touchaient les retraités des entreprises historiques... C'est une multitude de reculades qu'ils ont eu à subir.

Aujourd'hui, il s'agit d'un pas supplémentaire qui de leur point de vue, les mènera au régime général ! Pour eux c'est encore une part d'espoir qui disparaît ! Pourtant, comme nous l'avons souligné, notre combat contre le décret, proposé ce jour, n'a jamais cessé. En dernier lieu, la lettre de notre Fédération au Ministre des Affaires Sociales et de la Santé du 29 juin dernier et l'entrevue qui a suivi au cabinet du Ministre des Affaires Sociales en date du 27 juillet 2012.

Certes, cette mobilisation, celle des retraités et du personnel n'ont pas été complètement vaine au vu des compensations proposées dans ce projet de décret.

Notre délégation en Conseil ne peut que réaffirmer son opposition ferme et résolue à ce projet de décret qui banalise un peu plus notre régime spécial.

Nous voterons CONTRE le projet qui nous est soumis aujourd'hui.



Déclaration